

Démarche : Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL (Essonne) 2025

Organisme : Bureau de l'Appui aux Territoires

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

Bienvenue sur le formulaire unique de demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL dans l'Essonne. Il s'adresse aux communes et EPCI éligibles qui souhaitent déposer une demande de financement au titre de ces deux dispositifs.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) soutient les projets d'investissement des communes et de leurs groupements. Les priorités de financement de cette dotation sont fixées chaque année au niveau départemental par une commission d'élus. Les dossiers déposés par le biais de cette démarche seront transmis au préfet de département qui attribue les subventions.

Pour plus d'informations sur la DETR : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/b4d8-copie-16h46-financer-des-projets-dinvestissement/>

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) soutient également les projets d'investissement des communes et de leurs groupements qui répondent à l'une des six priorités instaurées par la loi :

- * Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- * Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
- * Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- * Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- * Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires
- * Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Les dossiers déposés par le biais de cette démarche seront transmis au préfet de région, responsable de l'attribution des subventions. Pour plus d'informations sur la DSIL : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/1182-copie-13h44-financer-des-projets-dinvestissement/>

Votre dossier sera enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pourrez donc y revenir à tout moment pour le compléter puis le déposer.

Plus d'information disponibles sur le site: <https://www.collectivites-locales.gouv.fr>

Votre demande dématérialisée de DETR/DSIL (Essonne)

Ce formulaire est destiné aux collectivités territoriales de l'Essonne qui souhaitent déposer une demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL. Votre demande sera automatiquement orientée vers le service compétent.

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL (Essonne) 2025

Dispositif de financement sollicité

Préciser si vous souhaitez soumettre votre dossier pour une demande de financement au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). **Pour la DETR, une commission d'élus fixe la liste des catégories d'opérations prioritaires au niveau départemental. Pour en savoir plus, rapprochez vous de votre préfecture.**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ DETR

☐ DSIL

Informations sur le porteur de projet

Identification de la collectivité porteuse du projet

Nature du porteur de projet

Sauf cas particulier, les porteurs de projets éligibles à la DETR et à la DSIL sont les communes et les établissements publics de coopération intercommunale.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Commune

☐ EPCI

☐ Syndicat de communes

Nom de la collectivité

Département et arrondissement du porteur de projet

Votre dossier sera transmis à l'autorité compétente pour instruire votre dossier.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ 91 - Essonne - arrondissement de Étampes

☐ 91 - Essonne - arrondissement de Évry

☐ 91 - Essonne - arrondissement de Palaiseau

Fonction du porteur de projet

La demande de subvention est présentée par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent (article R2334-22 du CGCT).

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Maire

☐ Président d'EPCI

Nom du porteur de projet

Prénom du porteur de projet

La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera-t-elle déléguée ?

Une collectivité peut bénéficier d'une subvention au titre de la DETR, de la DSIL afin de financer une opération pour laquelle elle a délégué la maîtrise d'ouvrage, à condition qu'elle justifie d'une participation financière à hauteur d'au moins 20% de la totalité des financements publics mobilisés.

Cochez la mention applicable

☐

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL (Essonne) 2025

☐ Non

Identification du maître d'ouvrage

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Joindre la convention de délégation

Convention signée par la collectivité déléguant la maîtrise d'ouvrage et l'entité délégataire.

Identification de la personne chargée du suivi du dossier

Nom

Prénom

Fonction

Téléphone

Présentation de l'opération

Description du projet

Intitulé du projet

Description succincte et précise de l'opération pour laquelle vous demandez le soutien de l'État. Exemple : rénovation énergétique de l'école primaire, mise en accessibilité de la mairie, création d'une maison France Services.

Adresse principale du projet

Si possible, précisez une adresse précise, à défaut le nom de la commune qui accueille l'opération.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI

Fournir la délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale adoptant l'opération et arrêtant ses modalités de financement.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Joindre un document de présentation de votre projet

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL (Essonne) 2025

Ce document explicatif doit préciser l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, le coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée.

Le projet d'investissement comprend-il des acquisitions immobilières ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Joindre un plan de situation et/ou le plan cadastral

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Si l'acquisition du terrain est effective, joindre le titre de propriété et la justification de son caractère onéreux.

Le projet d'investissement comprend-il des travaux ?

En cas de travaux, vous devez impérativement joindre les justificatifs suivants : situation juridique des terrains et des immeubles, plan de situation et plan de masse des travaux, programme détaillé des travaux et dossier d'avant projet définitif. **Attention : le projet doit également respecter les dispositions du code de l'urbanisme (notamment l'obligation de déclaration préalable, permis de construire et la demande d'un avis de la DRAC pour les travaux à proximité de monuments classés).**

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif travaux 01 - Situation juridique des terrains et immeubles

Joindre un document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif travaux 02 - Plan de situation et plan de masse des travaux

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif travaux 03 - Programme détaillé des travaux

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif travaux 04 - Dossier d'avant-projet définitif

Zonage spécifique : le projet est-il situé dans l'une des zones suivantes ?

Sélectionner un ou plusieurs zonages spécifiques.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Aucun zonage

☐ Quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV)

☐ Nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU)

☐ ÉcoQuartier

☐ Territoires Engagés pour la Nature (TEN)

☐

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL (Essonne) 2025

- ☐ Territoires d'industrie (TI)
- ☐ Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)
- ☐ Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- ☐ Site patrimonial remarquable (SPR)
- ☐ Avenir montagne

Contractualisation : le projet est-il inscrit dans un ou plusieurs contrats avec l'Etat ?

Indiquer si le projet s'inscrit dans un contrat signé entre la collectivité et l'État. Exemple : projet inscrit dans un contrat de relance et de transition écologique (CRTE), conventions Action Cœur de Ville et Petites villes de Demain, etc.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)
- ☐ Action Cœur de Ville (ACV)
- ☐ Petites Villes de Demain (PVD)
- ☐ Contrat de ruralité
- ☐ Contrat de plan État-Région (CPER)
- ☐ Contrat de Convergence et de Transformation (CCT)
- ☐ Opération de revitalisation du territoire (ORT)
- ☐ Opération d'intérêt national (OIN)
- ☐ Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- ☐ Projet partenarial d'aménagement (PPA)
- ☐ Autre contrat

Autre contrat : précisez le contrat concerné

Impact environnemental du projet

Le projet concourt-il aux enjeux de la transition écologique ?

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, indiquer quels sont les objectifs environnementaux impactés favorablement.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Lutte contre le changement climatique
- ☐ Adaptation au changement climatique et à prévention des risques naturels
- ☐ Amélioration de la gestion de la ressource en eau
- ☐ Amélioration de la gestion des déchets et prévention des risques technologiques
- ☐ Lutte contre les pollutions
- ☐ Protection de la biodiversité et des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL (Essonne) 2025

Justifier en quelques mots.

Le projet implique-t-il une artificialisation des sols ?

L'artificialisation des sols désigne la transformation d'un espace naturel en terrain imperméabilisé.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Dates prévisionnelles de réalisation du projet

Date de commencement de l'opération

Si cette date n'est pas connue précisément, indiquer une date prévisionnelle.

Date prévisionnelle d'achèvement de l'opération

En application des dispositions de [l'article R2334-29 du CGCT](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006397216), le bénéficiaire dispose d'un délai de quatre ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution pour achever l'opération.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses et recettes prévisionnelles

Coût total de l'opération (en euros HT)

Indiquer le montant prévisionnel HORS TAXES en euros des dépenses de l'opération. Seules les dépenses inscrites en section d'investissement sont éligibles.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatifs des dépenses prévisionnelles

Joindre un devis descriptif détaillant les dépenses ([consultez la source juridique](<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000416510>)).

Le projet va-t-il générer des recettes ?

Loyers, produits de cessions, etc.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Plan de financement détaillé

L'utilisation du modèle joint est obligatoire.

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL (Essonne) 2025

Aides à l'investissement sollicitées

Avez-vous déjà présenté cette opération au titre de campagnes DETR/DSIL ?

Si votre demande concerne une opération pour laquelle une demande a déjà été déposée au titre de la DETR et/ou de la DSIL et que l'opération n'a pas été modifiée depuis, vous pouvez demander une nouvelle instruction de ce dossier.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Précisez le numéro du dossier déposé antérieurement

Eligibilité de l'opération à la DETR

Les catégories d'opérations prioritaires et, dans des limites fixées par décret en Conseil d'Etat, les taux minimaux et maximaux de subvention applicables à chacune d'elles sont fixées chaque année par la commission d'élus prévue par l'article [L2334-37 du CGCT](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000036433035).

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Premier choix

☐ Deuxième choix

Eligibilité de l'opération à la DSIL

Indiquez à quelle(s) catégorie(s) de la DSIL votre opération est rattachable. Les opérations éligibles à la DSIL sont listées à l'article L2334-42 du Code général des collectivités locales.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ 1° Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;

☐ 2° Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;

☐ 3° Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;

☐ 4° Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;

☐ 5° Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;

☐ 6° Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

☐ 7° Opérations visant au développement des territoires ruraux inscrites dans un contrat (ex : CRTE)

Montant de l'aide demandée

[Conformément à l'article L1111-10 du CGCT](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041411642/), vous devez assurer une participation minimale au financement de ce projet fixée à 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet.

Comptez-vous solliciter d'autres aides publiques pour financer cette opération ?

Préciser si vous souhaitez ou avez déjà déposé un dossier pour un autre dispositif de financement public.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Fonds vert

☐ Dotation politique de la ville (DPV)

☐ Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)

☐ Aide du Conseil régional

☐

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL (Essonne) 2025

- ☐ Aide d'un EPCI
- ☐ Aide de l'Union Européenne
- ☐ Autre

Autre - précisez le dispositif de financement concerné

Si votre dossier a déjà été déposé, précisez le numéro de dossier

Présentez-vous une autre opération au titre de la DETR/DSIL cette année ?

Cochez "oui" si vous comptez ou avez déjà déposé une demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL pour une autre opération d'investissement.

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, précisez le niveau de priorité de ce dossier.

Indiquer le rang de classement du projet par rapport aux autres dossiers que vous souhaitez déposer.

Finalisation du dossier

Pièces complémentaires

Pièces complémentaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Ajouter un document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Ajouter un document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Ajouter un document

Commentaire libre

Indiquez ici tout autre information utile à l'instruction du dossier.

Engagements du porteur de projet

Engagement n°1 - obligation de non commencement de l'opération

En cochant la case, le demandeur s'engage à ne pas démarrer son opération avant le dépôt de sa demande d'aide ou à avoir déjà l'autorisation de commencer (autorisation délivrée lors d'un dépôt de dossier lors d'un exercice précédent).

Cochez la mention applicable

☐ Oui

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL (Essonne) 2025

☐ Non

Engagement n°2 - obligation d'information en cas de modification du projet

En cochant la case, le demandeur s'engage à informer par écrit et sans délais la préfecture de département ou la sous-préfecture de son arrondissement si l'opération est annulée, si le coût de l'opération est révisé à la hausse ou à la baisse ou si l'opération est reportée.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Engagement n°3 - Obligation de publication du plan de financement

En cochant la case, le demandeur s'engage à respecter l'obligation de publication de son plan de financement régie par les articles L. 1111-11 et D. 1111-8 du Code général des collectivités territoriales.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Engagement n°4 - Exactitude des informations

En cochant la case, le demandeur atteste sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées dans ce formulaire.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Avez-vous déjà déposé le présent dossier au titre de l'exercice 2024 ?

Indiquer "oui" si vous avez déjà présenté cette opération au titre de la campagne 2024 de la DETR et de la DSIL et que vous souhaitez reconduire votre dossier au titre de la campagne 2025.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Engagement n°5 – en cas de renouvellement de la demande en 2025

En cochant cette case, le demandeur atteste sur l'honneur avoir mis à jour toutes les pièces de sa demande et sollicite sa reconduction au titre de l'année 2025.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Vous êtes sur le point de déposer votre dossier

Le dépôt du dossier s'effectue en cliquant sur le bouton bleu en bas à droite de la présente page. L'opération peut prendre plusieurs minutes. Il n'est pas utile de cliquer plusieurs fois sur le bouton ou de rafraichir la page. Le dépôt du dossier et sa réception par les services de l'État vous seront confirmés automatiquement par courriel, à l'adresse renseignée lors de la création de votre compte "Démarches simplifiées".